

## COMMUNIQUÉ **FO CMA** CPN 52 du 15/12/2022

L'ensemble des points à l'ordre du jour a été adopté :

Nouvelles compétences de l'ONE (Observatoire National des Emplois)	Gestion du CFES (Congé de Formation Economique, Sociale, Environnementale et Syndicale, du Fonds de Sécurisation Parcours Professionnel et des Périodes de Professionnalisation <b>adoptée à l'unanimité.</b>
Fiche emploi type Psychologue rectifiée	La FET ne comportait qu'une seule et unique classification possible avec activités complémentaires et spécialisées. A l'initiative de <b>FO CMA</b> à l'ONE, la fiche emploi type a été rectifiée en conséquence permettant aux agents concernés d'être classifiés au niveau supérieur - <b>adoptée à l'unanimité.</b>
Création Fiche emploi type Directeur adjoint de CMA France / Fiche emploi repère : Directeur (général ou de service) de CMA France	<b>Adoptée</b>
Dispositions liées au Règlement Intérieur CPL/CHSCT	<b>Adoptées à l'unanimité</b>
Comité d'œuvres Sociales	Proposition employeur <b>adoptée à l'unanimité</b> : Abondement employeur d'un minimum de 10 points par agent. Passage de la durée du mandat des membres du Conseil d'administration de 1 à 3 ans.
Obligation d'entretien de carrière pour les agents bloqués en fin de classe	Proposition CFTD <b>adoptée à l'unanimité.</b>
Remplacement « période probatoire » par « stage probatoire » dans le cadre d'un licenciement non dû (article 44-5)	<b>Demande de FO CMA adoptée à l'unanimité</b>
Article 4 – Remplacement décret n°2017-105 du 27 janvier 2017 par décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020. Remplacement de l'article 26 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 par les articles L. 121-6 et L. 121-7 du code général de la fonction publique ».	<b>Adoptées à l'unanimité</b>

Le Ministère a précisé que ces dispositions paraîtront au Journal Officiel courant janvier 2023.